



13h30-15h

Séjours académiques sai@univ-ubs.fr www.univ-ubs.fr > rubrique " International"



Service des Affaires Internationales (S.A.I.)

Pour tous projets de mobilité à l'international vous pouvez obtenir des renseignements au S.A.I.



Accueil des étudiants uniquement sur les plages horaires indiquées ci-dessous :

> A LORIENT:

→ du lundi au vendredi : 9h30 à 16h30

4, rue Jean Zay Bâtiment Le Paquebot Rez-de-Chaussée à gauche

Tél.: 02.97.87.66.72

> A VANNES:

→ du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h à 16h

Campus de Tohannic Bâtiment Yves Coppens Derrière l'accueil de la Faculté des sciences et sciences de l'ingénieur

Tél.: 02.97.01.70.24

Courriel: <u>sai.mobilite-sortante@listes.univ-ubs.fr</u> (pour toute demande de rendez-vous pour un entretien individuel)

Adresse Postale : UBS - SAI

CS 7030

56321 Lorient cedex

Pour toute information, consulter nos pages web : http://www.univ-ubs.fr Rubrique « International »



Erasmus+

Créé en 1987, le programme Erasmus s'appelle Erasmus+ depuis 2014.

Le programme Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il n'est pas destiné qu'aux seuls étudiants de l'enseignement supérieur mais est ouvert à tous publics et à tous les domaines de l'éducation et de la formation, formelle ou non formelle.

Le programme vise à donner aux étudiants, stagiaires, élèves, apprentis, enseignants, formateurs, personnels, demandeurs d'emploi, jeunes, etc. la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs connaissances, leurs compétences et leur employabilité. Il aide les organisations, dont les universités, à travailler dans le cadre de partenariats européens ou internationaux avec un large panel d'acteurs privés et publics. Il permet de partager les savoir-faire et d'innover dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Le programme Erasmus+ 2021-2027 s'inscrit dans la continuité du programme 2014-2020. Toutefois, ce nouveau programme est :

- → ambitieux avec un budget total de 26 milliards d'€ soit une augmentation de + 80% par rapport au précédent programme.
- **+ ouvert** : pour certaines actions et selon des conditions d'éligibilité le programme est ouvert aux pays tiers en qualité de coordonnateur contractant.
- > + responsable et favorise :
- **l'inclusion**, avec une attention particulière aux publics bénéficiant de moins d'opportunités. Des financements complémentaires et des nouveaux formats de mobilités sont prévus pour favoriser la participation de ces publics,
- la transition écologique. Des financements complémentaires (forfait voyages durables) sont prévus afin d'encourager l'utilisation de transports moins émissifs en gaz à effet de serre.
- la transformation numérique. Les établissements participants au programme Erasmus+ doivent se préparer à gérer progressivement les mobilités de façon dématérialisée et digitalisée, en adoptant les outils et nouvelles méthodes déployés dans le cadre de l'initiative « Carte étudiante européenne ».

Pour participer aux différentes actions du programme, les établissements d'enseignement supérieur doivent être titulaires de la Charte Erasmus + pour l'Enseignement supérieur (ECHE).



Source : https://europa.eu/

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Erasmus+ Action-clé 1 : La mobilité des individus à des fins d'apprentissage

La mobilité Erasmus+ accroît la dimension européenne de l'enseignement supérieur.

Pour les étudiants, le développement des compétences linguistiques, interculturelles et professionnelles favorise une meilleure insertion sur le marché du travail européen, une réelle plus-value sur un CV.

Quatre types de mobilité sont proposés :

- Période d'études à l'étranger de 2 à 12 mois dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire, de la deuxième année d'études au doctorat.
- Stage en milieu professionnel à l'étranger de 2 à 12 mois, de la première année d'études au doctorat.
- Mobilité courte
- Mobilité Hybride (en cours d'élaboration).

Pour plus d'information sur le programme Erasmus+ :

http://www.erasmusplus.fr/

https://europa.eu/

https://www.generation-erasmus.fr/

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT À UNE MOBILITÉ ERASMUS+?

Tout étudiant qui, au moment du dépôt de candidature, est régulièrement inscrit à l'UBS.

Les textes permettent aux étudiants de partir dès la deuxième année de licence.

Toutefois, chaque département fixe le niveau nécessaire pour être candidat à un départ.

Pour participer à un échange Erasmus+ les étudiants doivent avoir la nationalité d'un des États membres de l'Union Européenne (UE), ou avoir la nationalité d'un autre État et être inscrit régulièrement dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays participant au programme Erasmus+.

COMMENT SE DÉROULE LA PÉRIODE DE MOBILITÉ ?

Inscription

Pendant l'année universitaire au cours de laquelle vous effectuerez votre séjour Erasmus+, vous devez vous inscrire à l'UBS et payer les droits d'inscription réglementaires.

Vos coordonnées sont communiquées par le SAI dès l'acceptation de votre dossier à l'université d'accueil. Vous devez ensuite compléter et soumettre dans les délais imposés par l'université d'accueil votre « Application Form Erasmus+ ».

Le statut d'étudiant Erasmus+ permettra de vous inscrire gratuitement, cependant des frais annexes peuvent être imposés par l'université d'accueil, comme les « semester fees » à régler en Allemagne. Ces informations sont disponibles sur le site Internet et le guide de l'étudiant étranger de l'université d'accueil.



Source : https://europa.eu/

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Contrat d'études (OLA)

Vous l'élaborerez avant votre départ avec un coordinateur pédagogique (enseignant responsable du dossier Erasmus+ de votre filière) et avec son homologue dans l'université d'accueil.

Reconnaissance académique

Les résultats obtenus dans l'université d'accueil (s'ils sont satisfaisants) seront validés et pris en compte par l'UBS pour la validation de votre année, et le cas échéant l'obtention de votre diplôme. Vous ne serez donc pas titulaire d'un diplôme étranger.

Durée

La durée du séjour peut varier de 3 mois (90 jours) à une année académique (8 à 10 mois) selon les accords passés avec les universités. Les étudiants bénéficient de 12 mois de mobilités, études et/ou stages, par cycle d'étude (Licence, Master, Doctorat).

La plateforme linguistique EU Academy

Les étudiants Erasmus+ peuvent effectuer un test d'évaluation linguistique sur la plateforme EU Academy avant leur départ et à leur retour. La possibilité de suivre une formation en ligne leur sera également offerte sous certaines conditions.

Un accès à la plateforme sera donné à chaque étudiant qui aura confirmé son départ en ayant transmis son dossier de mobilité au 25 août 2024.

Logement

Les conditions de logement à l'étranger peuvent varier d'une université à l'autre. Il vous appartient de déposer un dossier de demande de logement en résidence universitaire auprès de votre université d'accueil. La suite n'est pas du ressort de l'UBS.

Les frais de logement sont à votre charge, il faut souligner que l'aide au logement de type APL ou ALS n'existe pas dans les pays d'accueil.

Couverture sociale

Les étudiants sont couverts par le régime de sécurité sociale étudiant puisque régulièrement inscrits à l'UBS.

Cependant, avant votre départ vous devez demander, auprès de votre caisse de sécurité sociale, la carte européenne de santé.

Il est fortement recommandé de contracter une assurance complémentaire santé, ainsi qu'une assurance rapatriement.

LES CONTRATS ERASMUS+

Le contrat de mobilité : est signé par le président de l'UBS et vous-même. Il précise la durée de votre séjour, votre filière et votre niveau d'études à l'UBS ainsi que votre statut d'étudiant Erasmus+.

Le contrat d'études (OLA) : détermine l'aspect pédagogique de votre mobilité Erasmus+, c'est-àdire les cours que vous aurez à suivre et le contrôle des connaissances que vous aurez à effectuer dans l'université d'accueil. Ce contrat sera signé avant votre départ par le coordonnateur Erasmus+ de votre filière, le coordonnateur institutionnel et vous-même. Il devra être établi sous format digitalisé.

Ces contrats sont à compléter et à signer avant votre départ.



Source : https://europa.eu/

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Pour l'année 2024-2025, l'UBS va renouveler les accords de mobilités avec ses 80 partenaires Erasmus+.

La liste des établissements partenaires est consultable à la rubrique International du site internet de l'UBS : <u>Portail des possibilités d'échanges à l'UBS</u>

Cliquer sur "Possibilités d'échanges", puis choisir votre composante et votre filière, ou faire un tri par pays pour visualiser les échanges possibles dans votre filière.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À FAIRE ?

- > 31 janvier 2024 : Date limite de dépôt des dossiers via la plateforme Mobility Online : lien disponible à la rubrique International du site internet de l'UBS
- O2 février 2024 : dépôt du dossier de demande de financement Erasmus+ 2024-2025 par le SAI à l'agence Erasmus+
- Février 2024 : transmission par le SAI des candidatures aux coordinateurs Erasmus+ des différentes filières
- Mars-avril 2024 : processus de sélection par les coordinateurs pédagogiques (entretien et/ou sélection sur dossier académique dans la limite des places disponibles)
- Fin avril 2024 : les coordinateurs pédagogiques publient leur sélection
- Avril-mai 2024 : transmission par le SAI des coordonnées des étudiants sélectionnés aux universités partenaires
- Avril-Mai-Juin 2024 : dossiers Erasmus+ des universités partenaires à compléter et à transmettre par les étudiants à leur université d'accueil. Attention aux dates de réception imposées par les partenaires
- Mai-Juin-Juillet 2024 : réunions préparatoires avant le départ (présence obligatoire)
- 25 août 2024 : Dépôt des dossiers Erasmus+ et des demandes de bourses sur Mobility Online
- Fin septembre 2024 : Répartition des bourses de mobilité par le conseil des relations internationales de l'UBS
- Octobre 2024 : 1^{er} versement de la bourse de mobilité sous réserve de réception des documents contractuels Erasmus+ signés de toutes les parties : attestation d'arrivée, contrats d'études et de mobilité.







LE PROGRAMME QUEBECOIS D'ECHANGE D'ETUDIANTS DU BUREAU DE COOPERATION INTERUNIVERSITAIRE

Ce programme d'échanges permet aux étudiants de l'UBS de poursuivre leurs études pendant un semestre ou une année dans un établissement québécois partenaire du programme en bénéficiant des avantages suivants :

- > Exonération des droits de scolarité de l'université d'accueil,
- Maintien de l'inscription à l'UBS, vous devez vous réinscrire à l'UBS avant votre départ,
- Validation des crédits obtenus dans l'université d'accueil,
- Maintien de la bourse sur critères sociaux pour les boursiers pendant le séjour au Québec,
- Maintien de la couverture sociale.

QUI PEUT ETRE CANDIDAT?

Tout étudiant candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir effectué l'équivalent d'au moins une année d'études à temps plein dans le programme auquel il sera inscrit pendant son séjour au Québec,
- Dobtenir auprès de l'université d'attache l'approbation du programme de cours qu'il compte suivre à l'université d'accueil.
- > Posséder un dossier académique solide,
- Maîtriser la langue de l'université d'accueil (français anglais),
- Assumer les frais de transports et de séjour au Québec.

<u>Important</u>: Chaque université québécoise spécifie ses conditions d'admission sur le site du BCI. La sélection est gérée par l'université québécoise en fonction de la qualité académique du candidat et dans la limite des places disponibles.

COMMENT SE DEROULE LA PERIODE DE MOBILITE?

CANDIDATURE

L'étudiant désireux de poser sa candidature au programme d'échanges doit remplir un formulaire de demande de participation via le site du programme d'échanges :

http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/

Le choix est limité à un seul établissement d'accueil.

PROGRAMME D'ÉTUDES

Le candidat doit consulter les sites Internet des universités québécoises afin d'élaborer un programme d'études.

Ce dernier devra être soumis à l'approbation du directeur d'études de sa filière à l'UBS.

ASSURANCE MALADIE

En vertu de l'entente de coopération franco-québécoise, conclue en 1986, l'étudiant qui participe à ce programme d'échange bénéficie, sans frais additionnels, de la protection médicale offerte par la RAMQ (Régie d'Assurance Maladie du Québec).

Le formulaire approprié est le SE-401-Q-104, délivré par la caisse d'assurance maladie de l'étudiant. Ce formulaire sera également complété par l'université d'origine (SAI).

L'étudiant doit conserver ce formulaire et le transmettre dès son arrivée à la RAMQ à Montréal ou à Québec.

VISA ÉTUDIANT

Un étudiant effectuant une session d'une durée inférieure à 6 mois est exempté de demander un Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) et un permis d'études.

Cependant, si l'étudiant décide de se prévaloir de cette exemption, il ne pourra ni travailler sur le campus ni faire un stage. De plus, s'il décidait de prolonger la durée de son séjour d'études de plus d'un semestre, il se verrait dans l'obligation de demander le CAQ et le permis d'études et donc de sortir des frontières canadiennes afin de faire valider ces documents par un agent des douanes.

Les citoyens étrangers désirant se rendre au Canada doivent demander une Autorisation de Voyage Électronique (AVE).

Pour présenter une demande d'AVE, il faut avoir un passeport valide, une carte de crédit ou une carte de débit valide et une adresse électronique. Remplir la demande ne prendra que quelques minutes. Des frais de 7 \$ CAN s'appliquent. Une AVE approuvée demeure valide pour un maximum de cinq ans.

https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/ave.html

Il appartient à l'étudiant de vérifier sur le site du Gouvernement du Canada s'il doit fournir ses données biométriques (empreintes digitales et photo) : http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/biometrie.asp

Pour un séjour de plus de 6 mois au Québec, il faut obtenir un Certificat d'Acceptation du Québec : le CAQ

Le dossier à compléter est disponible à l'adresse suivante :

https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec/demande-selection-temporaire

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Muni d'un CAQ et des documents demandés, l'étudiant doit enfin soumettre une demande de permis d'études.

Le dossier à compléter est disponible sur le site du Gouvernement du Canada à l'adresse suivante :

http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp

L'AVE est délivrée au même moment que le permis d'études.

CALENDRIER

- 10 janvier 2024 : date limite pour obtenir un code d'accès auprès du SAI (<u>sai.mobilite-sortante@listes.univ-ubs.fr</u>) afin de saisir son dossier sur le site PQEE : http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/
- > 31 janvier 2024 : Date limite de dépôt des dossiers via la plateforme Mobility Online : lien disponible à la rubrique International du site internet de l'UBS
- Mars 2024 : transmission, par le SAI, des dossiers des étudiants aux universités québécoises
- Mars Avril Mai 2024 : étude du dossier par les universités sélectionnées par l'étudiant, en vue de l'admission
- Mai Juin 2024 : envoi des réponses à l'étudiant par les universités sélectionnées

Dès réception de la lettre d'admission l'étudiant devra :

- ✓ informer le SAI et son directeur d'études à l'UBS de son admission au Québec,
- √ confirmer son choix à l'université d'accueil.
- Mai-juin-juillet 2024 : réunions préparatoires avant le départ (présence obligatoire)
- 25 août 2024 : Dépôt des dossiers de mobilité et des demandes de bourses sur Mobility Online
- Fin septembre 2024 : Répartition des bourses de mobilité par le conseil des relations internationales de l'UBS
- Octobre 2024 : 1^{er} versement de la bourse de mobilité sous réserve de réception des documents contractuels signés de toutes les parties : attestation d'arrivée, contrat d'études.

ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES QUEBECOIS PARTICIPANTS

Université Laval
Université de Sherbrooke
École de Technologie Supérieure
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières (sauf
Génie Industriel et Génie Mécanique:
candidature via l'accord bilatéral de coopération
entre l'UQTR et l'UBS)

http://www.ulaval.ca/ http://www.usherb.ca/ http://www.etsmtl.ca/ http://www.uqat.uquebec.ca/ http://uqo.ca/ https://www.uqar.ca/ http://www.uqtr.uquebec.ca/



ACCORDS BILATERAUX



Des accords bilatéraux de coopération permettent aux étudiants inscrits à l'UBS d'effectuer une période d'études dans un établissement d'enseignement supérieur étranger ayant signé un accord avec l'UBS.

Dans certains cas et sous certaines conditions ces accords permettent également d'obtenir le diplôme de l'université d'accueil.

Attention : la plupart des disciplines sont offertes par les universités partenaires mais le nombre de places et les domaines concernés sont fléchés (cf. tableau des partenaires)

Conditions de participation :

- Avoir validé au moins un an d'études à l'UBS,
- Posséder un excellent niveau universitaire,
- Maîtriser la langue d'enseignement des cours de l'université d'accueil (dans la majorité des cas il convient de justifier son niveau par un certificat de type TOEFL, IELTS, Cambridge English Qualifications ...)
- Rester inscrit à l'UBS et y acquitter les droits d'inscription,
- Suivre les démarches administratives, le calendrier des cours et des examens de l'université d'accueil.



CANADA

Province de Colombie Britannique

University of Victoria: Université pluridisciplinaire anglophone

Domaines spécifiques de l'accord : Lettres modernes et LLCER Anglais

http://www.uvic.ca/

Province du Nouveau Brunswick

Université de Moncton

L'Université de Moncton est la plus grande université canadienne francophone à l'extérieur du Québec et est située dans la seule ville officiellement bilingue au Canada.

Domaines spécifiques de l'accord : Droit, Génie Civil, Bi diplôme en Contrôle de Gestion et

Audit Organisationnel : Système d'Information

Campus de Shippagan : Aménagement et urbanisme des territoires littoraux

http://www.umoncton.ca/

Province du Québec

Université du Québec à Trois-Rivières

L'UQTR est une université qui accueille chaque année près de 1000 étudiants internationaux provenant de 58 pays.

Domaines spécifiques de l'accord : Génie Mécanique, Génie Industriel

http://www.ugtr.uguebec.ca/

Université du Québec à Chicoutimi

Mobilité non diplômante au semestre dans les domaines suivants : énergétique, informatique, mécatronique, TC, GEA ou possibilité de suivre une formation diplômante permettant la délivrance d'un double diplôme dans les domaines suivants : Master énergétique, Master Informatique, ENSIBS informatique, BUT GEA, BUT Informatique, BUT STID. BUT TC.

Frais d'inscription obligatoires pour les mobilités diplômantes.

http://www.ugac.ca/

CEGEP Beauce-Appalaches

Domaine spécifique de l'accord : IUT de Lorient, département QLIO http://www.cegepba.gc.ca/cegep-beauce-appalaches

Vanier College

Domaine spécifique de l'accord : IUT de Vannes, département TC L'enseignement est dispensé en langue anglaise. http://www.vaniercollege.qc.ca/

Collège Godin

Domaines spécifiques de l'accord : IUT de Vannes, départements TC et GEA http://www.cgodin.gc.ca/accueil

Province de Terre Neuve & Labrador

Memorial University: <u>test officiel de niveau en anglais obligatoire</u> (TOEIC non recevable)

C'est la plus grande université en nombre d'étudiants au Canada Atlantique. L'enseignement est dispensé en langue anglaise.

Domaines spécifiques de l'accord : Histoire (niveau Master), LLCER Anglais, Génie industriel http://www.mun.ca/

Province du Saskatchewan

University of Regina

Université publique fondée en 1911, qui compte actuellement 12500 étudiants à temps plein. L'enseignement est offert en langue anglaise uniquement.

Domaines spécifiques de l'accord : LLCER Anglais et Droit

http://www.uregina.ca/

Province de l'Alberta

Concordia University of Alberta

Domaines : SVT, Informatique, Lettres modernes

http://concordia.ab.ca/

Province de l'Ontario

Université de Hearst

Domaines : LLSHS, Licence 3 Sciences de gestion

http://www.uhearst.ca/

Province de la Nouvelle Ecosse

Université Sainte Anne, établissement francophone

Domaines: SVT, Lettres modernes, DSEG

www.usainteanne.ca

> Province de l'Ile du Prince Edouard

University of Prince Edward Island: <u>test officiel de niveau en anglais obligatoire</u> (TOEIC non recevable)

Domaines: LLCER anglais, SVT, SES, Marketing et Vente

http://www.upei.ca/



INDONESIE

Universitas Indonesia (Jakarta)

Domaines spécifiques de l'accord : Génie Mécanique, Génie Civil http://www.ui.ac.id/

Universitas Diponegoro Semarang - UNDIP

Située sur l'île de Java.

Domaine spécifique de l'accord : Master Biotechnologies

http://www.en.undip.ac.id/



MALAISIE

Universiti Malaya Terenggannu – UMT

Située sur la côte nord-est de la Malaisie, est fortement spécialisée dans les domaines liés à la mer (océanographie, biotechnologie marine, aquaculture et pêche).

Domaines spécifiques de l'accord : Master Biotechnologies, Master IGREC-L

MEXIQUE

Université de Guadalajara- Campus Lagos

Domaines spécifiques de l'accord : électronique, mécatronique, ECPC, LLSHS http://www.lagos.udg.mx

Instituto Tecnologico y de Estudios Superiores de Occidente - ITESO

Domaine spécifique de l'accord : DSEG - SSI - LLSHS

http://www.iteso.mx/

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À FAIRE ?

- > 31 janvier 2024 : date limite de dépôt des dossiers via la plateforme Mobility Online : lien disponible à la rubrique International du site internet de l'UBS
- Février 2024 : transmission par le SAI des candidatures aux coordinateurs pédagogiques des différentes filières
- Mars-avril 2024 : processus de sélection par les coordinateurs pédagogiques (entretien et/ou sélection sur dossier académique dans la limite des places disponibles)
- Fin avril 2024 : les coordinateurs pédagogiques publient leur sélection
- Avril-mai 2024 : transmission par le SAI des coordonnées des étudiants sélectionnés aux universités partenaires
- Avril-Mai-Juin 2024 : dossiers des universités partenaires à compléter et à transmettre par les étudiants à leur université d'accueil. Attention aux dates de réception des dossiers imposées par les partenaires
- Mai-Juin-Juillet 2024 : réunions préparatoires avant le départ (présence obligatoire)
- 25 août 2024 : Dépôt des dossiers de mobilité et des demandes de bourses sur Mobility Online
- ➤ Fin septembre 2024 : Répartition des bourses de mobilité par le conseil des relations internationales de l'UBS
- ➤ Octobre 2024 : 1^{er} versement de la bourse de mobilité sous réserve de réception des documents contractuels signés de toutes les parties : attestation d'arrivée, contrat d'études.

STAGES A L'ETRANGER

Effectuer un stage à l'étranger est sans aucun doute une expérience très valorisante. Le Service des Affaires Internationales peut vous aider dans vos démarches, mais il convient de noter que le SAI n'est pas un bureau des stages à l'étranger et ne propose pas d'offres, la recherche d'un stage appartient à l'étudiant.

Démarches administratives

> La convention de stage

Le stage conventionné est une notion franco-française. Ailleurs dans le monde les entreprises ne connaissent pas cette formule et la convention de stage n'a aucune valeur juridique.

Dans bien des cas, seul le contrat de travail en aura une sur le territoire concerné.

Cependant, dans le cadre d'un stage à l'étranger la convention tripartite est obligatoire malaré tout.

Les visas

En Europe

Le droit de séjour est accordé aux étudiants et aux travailleurs.

Pour une période inférieure à 3 mois la carte d'identité nationale ou le passeport suffisent. Pour un séjour de plus de 3 mois, il faut se faire délivrer un permis de séjour, l'autorité compétente est différente dans chaque pays d'accueil, ce permis de séjour est payant dans la plupart des cas.

Hors Europe

En dehors de l'Union européenne les choses se compliquent, les démarches varient selon les pays.

La demande d'un visa doit être déposée au consulat du pays où l'on souhaite se rendre. Dans la mesure où vous partez faire un stage, vous devez demander un permis de travail temporaire sur présentation de votre engagement par l'employeur.

Il faut compter 1 à 3 mois pour obtenir un visa au Canada, aux Etats-Unis.

Les formulaires de demande de visa sont disponibles sur les sites Internet des Ambassades. Certains organismes peuvent vous aider à obtenir un visa moyennant une participation financière.

Amérique du Nord

Etats-Unis

Sachez qu'en Amérique du Nord on ne rigole pas avec les papiers administratifs, vous devrez donc mettre à contribution votre employeur, en lui demandant de rédiger, et signer la convention de stage en précisant la durée et les conditions du stage. Le stage, rémunéré ou non, est considéré comme un emploi, un permis de travail temporaire est donc requis.

Pour effectuer un stage aux USA les autorités américaines exigent que vous soyez en possession d'un visa J-1, catégorie "Intern". Cette réglementation est clairement expliquée par le service des visas de l'Ambassade des Etats-Unis en France. Pour obtenir ce visa vous devez obligatoirement passer par un **organisme sponsor**. Votre futur employeur ne peut pas être votre sponsor sauf s'il peut vous délivrer le formulaire d'éligibilité intitulé "DS-2019". Ce cas de figure est assez rare.

L'organisme Parenthèse a établi un partenariat avec CIEE (Council on International Educational Exchange), désigné sponsor officiel par le gouvernement américain. Ensemble, Parenthèse et CIEE vous permettent donc d'effectuer un stage en entreprise aux USA en toute légalité dans le cadre du programme "INTERNSHIP USA".

Les frais de dossier sont variables selon la durée du séjour et la destination.

Pour faciliter vos démarches vous pouvez contacter :

- L'Ambassade des États-Unis : https://fr.usembassy.gov/fr/
- Parenthèse : http://www.parenthese-paris.com/
- Le CIEE (Council on International Educational Exchange): http://www.ciee.org/

Canada

Expérience Internationale Canada (EIC) est un programme dont le but est de permettre aux jeunes de voyager et de travailler au Canada de façon temporaire. Il est proposé dans les pays avec lesquels le Canada a conclu un accord bilatéral sur la mobilité des jeunes.

Lien vers aperçu du processus EIC : https://www.youtube.com/watch?v=fQtFKc1PcEY

Trois catégories différentes sont disponibles en fonction du type de séjour :

> Le Stage Coop International

Il permet aux étudiants d'effectuer pendant un an un stage pratique au Canada, dans le cadre de leur programme d'études ou de leur formation professionnelle.

Pour en bénéficier, il faut être inscrit dans une institution postsecondaire en France pour la durée du stage (maximum 12 mois).

Que le stage soit rémunéré ou pas, il nécessite de faire une demande de permis de travail. En tant que citoyen français, vous ne pouvez participer qu'une seule fois à la catégorie de stages coopératifs à l'international. Cependant, vous aurez ensuite la possibilité de participer à nouveau à EIC en demandant un Permis Vacances-Travail ou un Visa Jeunes Professionnels.

▶ Le permis Vacances-Travail

Le PVT vous permet de financer votre séjour en travaillant temporairement n'importe où au Canada. Ce permis est valable 24 mois.

Il est proposé aux jeunes entre 18 et 35 ans (inclus) et ne demande pas d'avoir une offre d'emploi avant de partir.

> Le permis Jeunes Professionnels

Le JP s'adresse aux jeunes professionnels français entre 18 et 35 ans (inclus). Il a pour but de leur permettre d'acquérir une véritable expérience professionnelle à l'étranger et d'approfondir leur domaine de compétences en travaillant au Canada pendant 24 mois.

Il nécessite de trouver un employeur et une offre d'emploi au Canada avant de partir. Le permis étant lié à cet employeur, vous ne pourrez travailler que pour cette société en question. En tant que citoyen français, vous ne pouvez participer qu'une seule fois à cette catégorie.

La demande EIC se fait intégralement en ligne : http://www.cic.gc.ca/francais/services-e/compte.asp

Stage Coop International :

Les citoyens étrangers désirant se rendre au Canada doivent demander une Autorisation de Voyage Électronique (AVE).

Pour présenter une demande d'AVE, il faut avoir un passeport valide, une carte de crédit ou une carte de débit valide et une adresse électronique. Remplir la demande ne prendra que quelques minutes. Des frais de 7 \$ CAN s'appliquent. Une AVE approuvée demeure valide pour un maximum de cinq ans.

https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/ave/demande.html

Il appartient à l'étudiant de vérifier sur le site du Gouvernement du Canada s'il doit fournir ses données biométriques (empreintes digitales et photo) :

http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/biometrie.asp

L'AVE est délivrée au même moment que le permis de travail temporaire.

Les stages en laboratoire universitaire au Québec peuvent dans certains cas être considérés comme un séjour d'études.

Pour faciliter vos démarches vous pouvez contacter :

- L'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse : http://www.ofqj.org/
- L'Association France-Québec : www.francequebec.fr
- L'Ambassade du Canada:http://www.canadainternational.gc.ca/france/index.aspx?lang=fra

> Stages du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères offre aux étudiant(e)s inscrit(e)s dans un établissement d'enseignement supérieur français, en vue de l'obtention d'un diplôme visé par l'État, la possibilité d'effectuer un stage intégré à un cursus pédagogique à l'étranger. L'étudiant effectue son stage dans une mission diplomatique (chancellerie politique, service de presse, service de coopération et d'action culturelle, section consulaire) ou un poste consulaire.

Toute demande de stage doit être validée par le SAI, pour cela veuillez transmettre un dossier composé de votre CV, d'une lettre de motivation, d'une copie de l'offre de stage validée par le responsable des stages, et d'un document précisant le caractère obligatoire du stage.

Informations disponibles en ligne : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/emplois-stages-concours/stagiaires-etudiants/

Portail de la fonction publique / Place de l'apprentissage et des stages (PASS) accessible à l'adresse : https://www.fonction-publique.gouv.fr/pass

> La protection sociale, accident du travail et maladie professionnelle

La convention de stage permet de continuer à bénéficier de la protection sociale en France à condition que le stage n'excède pas 6 mois et que la gratification soit inférieure ou égale à 15 % du plafond de la sécurité sociale.

La convention de stage signée de toutes les parties devra être adressée par l'UBS à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, avant le début du stage.

La CPAM délivrera à l'établissement universitaire une attestation de prise en charge.

En cas d'accident du travail, les formalités de déclaration d'accident devront être respectées : l'étudiant doit en informer dans les 24h son établissement d'enseignement, éventuellement par l'intermédiaire de l'organisme d'accueil. Son établissement d'enseignement doit ensuite adresser, dans les 48h, une déclaration d'accident du travail à la CPAM.

En cas de soins médicalement nécessaires, l'étudiant devra payer les soins qui lui seront remboursés en France, sur la base du tarif en vigueur.

Aussi pour obtenir le remboursement complet des frais engagés, il est vivement conseillé de s'assurer volontairement et personnellement auprès d'une compagnie d'assurance ou d'une mutuelle.

L'étudiant doit également avoir souscrit une garantie responsabilité. Il convient également de souscrire un contrat d'assistance et une assurance rapatriement.

Dans le cas d'un stage se déroulant dans un État de l'Union européenne/l'Espace économique européen (UE/EEE) ou en Suisse, l'étudiant devra se procurer une carte européenne d'assurance maladie comme pour les séjours d'études, auprès de sa caisse de sécurité sociale.

Elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge partielle sur place de vos soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

Avant de partir, renseignez-vous sur l'état sanitaire du pays et les vaccinations et mesures de prévention.

Dans certains pays, les frais médicaux coûtent très cher. Il est donc vivement recommandé de souscrire <u>une assurance complémentaire santé spécifique à votre pays d'accueil.</u>
https://www.ameli.fr/morbihan/assure/sante/medicaments/medicaments-et-situation-de-vie/preparer-trousse-medicaments-voyage

Particularité pour les stages se déroulant au Québec (si le montant de l'indemnité mensuelle est inférieur ou égal à 1000 dollars canadiens) :

En vertu de l'entente de coopération franco-québécoise, conclue en 1986, l'étudiant qui participe à un programme d'échanges ou à un stage bénéficie sans frais additionnels, de la protection médicale offerte par la RAMQ (Régie d'Assurance Maladie du Québec). Le formulaire approprié est le SE-401-Q-104, délivré par la CPAM ou la caisse de sécurité

sociale française de l'étudiant.

Protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT/MP) :

Si la gratification est supérieure à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, l'étudiant ne peut pas bénéficier de la protection sociale du régime français. Si l'étudiant n'est pas couvert par le régime local de protection sociale ou s'il estime que ce niveau de protection est insuffisant, il est vivement recommandé qu'il souscrive une assurance auprès de la Caisse des Français de l'Étranger ou auprès d'une compagnie d'assurances privée.

Pour plus d'informations sur la protection sociale à l'international : https://www.cleiss.fr/ (Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale)

La sécurité (source http://www.diplomatie.gouv.fr)

Se connecter au site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en utilisant l'adresse suivante : http://www.diplomatie.gouv.fr

Dans l'onglet « Conseils aux voyageurs » de votre pays de destination, la lecture des rubriques « Sécurité » et « Dernière minute » est vivement recommandé. Elle vous permettra de disposer d'un panorama des risques et de prendre connaissance des recommandations spécifiques à votre pays de destination.

En toutes circonstances faites preuve de bon sens, soyez prudent et vigilant, observez et respectez les usages, les coutumes et les lois du pays où se déroule votre mobilité.

Quelle que soit la durée de votre séjour, nous vous recommandons de vous inscrire sur la plateforme Ariane du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

En cas de crise, vous serez alerté par le MEAE et recevrez des consignes de sécurité. Une fois vos données saisies sur Ariane :

- vous recevrez par e-mail ou SMS des informations et des consignes de sécurité si la situation dans le pays le justifie
- la personne de contact désignée sur votre compte pourra également être prévenue le cas échéant

L'inscription au registre des Français établis hors de France s'adresse à tout Français qui s'établit pour plus de 6 mois dans un pays étranger.

Le Consulat Général de France a la charge, entre autres, d'assurer la défense et la protection des Français à l'étranger. Il propose également des services de Mairie ou de Préfecture lors de votre séjour à l'étranger. Il vous est vivement recommandé de vous inscrire au registre des Français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire. Cette démarche est gratuite, volontaire et non obligatoire et peut s'avérer utile par exemple pour obtenir un renouvellement de carte nationale d'identité ou de passeport ou dans le cas de la mise en place d'un plan de sécurité dans le pays. De plus, seule cette inscription permet au poste consulaire d'avoir connaissance de votre présence sur le territoire.

Pour toute inscription, vous devez vous munir de votre carte d'identité ou passeport, d'un justificatif de résidence dans la circonscription consulaire, d'une photo.

Pour plus de renseignements au sujet de la procédure d'inscription : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43251

Avant votre départ, il faut demander votre radiation du registre des Français établis hors de France : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43251

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/ce-que-le-consulat-peut-faire-pour-vous/

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/comment-reagir-en-cas-d-imprevu-a-letranger/

Pour les étudiants d'une nationalité autre que française, il est recommandé de se rapprocher du Consulat du pays d'origine dans le pays d'accueil.

> Se présenter

Le CV et la lettre de motivation : de nombreux ouvrages sont à votre disposition à la BU et au SUIO-IP.

Le CV Europass : https://europa.eu/europass/fr

Le CV au Canada: https://www.guichetemplois.gc.ca/trouverunemploi/ressources/rediger-bon-cv

https://www.quebec.ca/emploi/conseils-en-recherche-demploi/preparer-et-diffuser-sa-candidature/

- Fonctions occupées, missions réalisées et résultats obtenus doivent être détaillés
- Important d'utiliser des verbes d'action
- Certains postes n'ont pas la même dénomination qu'en France
- Ne pas utiliser d'abréviations et d'acronymes
- Utiliser une rubrique particulière, Ex: informatique, langues parlées et écrites, connaissances, développement professionnel
- À la fin du CV écrire « références disponibles sur demande » et si espace disponible placer 4 références maximum.

Sites Internet

Espace moodle du SUIOP-IP (accès via votre ENT)

Plateforme JobTeaser : https://www.univ-ubs.fr/fr/l-universite-en-pratique/stages-emplois.html?search-keywords=jobteaser

<u>http://www.etudiant.gouv.fr/</u>: portail numérique des démarches et services de la vie étudiante (site édité par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les Crous)

<u>www.diplomatie.gouv.fr</u>: Ministère des Affaires Étrangères <u>www.diplomatie.gouv.fr/voyageurs</u>: Conseils aux voyageurs

https://www.pole-emploi.fr/international/mobilite-internationale.html

https://www.emploi-store.fr/portail/centredinteret/international

https://ec.europa.eu/eures/public/fr/homepage: Le Portail européen sur la mobilité de l'emploi

<u>https://www.euroguidance-france.org/</u>: réseau européen de centres de ressources pour l'orientation, et la mobilité en Europe, soutenus par l'Union Européenne (<u>-> lien pour télécharger la brochure « Stages en Europe »</u>)

https://erasmusintern.org/

www.studyrama.com

<u>www.international-jtm.com</u>: Jeunes à Travers le Monde, association pour la mobilité internationale (rubrique stage, infos pratiques)

www.teli.asso.fr : Club TELI - Travail Etudes et Loisirs Internationaux

www.jobtrotter.com: Offres d'emploi, recherche d'entreprises, conseils, fiches pays

www.apec.fr: offres d'emploi

<u>www.europages.com</u> : entreprises européennes <u>http://www.jobsite.co.uk/</u> : emplois au Royaume-Uni

https://www.irishjobs.ie/Internship-Jobs

www.monster.com

<u>www.francequebec.fr</u>: Association France-Québec
<u>www.ofqj.org/</u>: Office franco-québécois pour la jeunesse

Les demandes de bourse de stage sont à déposer au SAI <u>pour le 10 janvier 2024</u> dernier délai.

Le formulaire se trouve à la fin du livret, il est également téléchargeable sur le site internet de l'UBS, à la rubrique « International / stage à l'étranger ».

LES AIDES FINANCIERES A LA MOBILITE INTERNATIONALE





LES DEMANDES DE BOURSE SONT A DEPOSER AU SERVICE DES AFFAIRES INTERNATIONALES DE L'UBS

POUR LE **25 AOUT 2024** POUR LES SÉJOURS D'ÉTUDES

ET POUR LE <u>10 JANVIER 2024</u> POUR LES STAGES EN ENTREPRISE

Important : les bourses de mobilité internationale attribuées par l'UBS ne sont pas cumulables.

Les demandeurs ne choisissent pas le type de financement, les bourses sont attribuées par le conseil des relations internationales en fonction des enveloppes disponibles, des critères d'éligibilité des programmes et du nombre de demandes.

LA BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR CRITERES SOCIAUX

Les étudiants titulaires d'une bourse versée par le Crous conservent le bénéfice de celle-ci pendant la durée de leur séjour à l'étranger.

Les bourses suivantes sont attribuées aux étudiants de l'UBS selon les décisions du conseil des relations internationales :

LA BOURSE « AIDE À LA MOBILITE INTERNATIONALE » (AMI) DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

... est réservée aux étudiants boursiers sur critères sociaux en séjour d'études à l'étranger dans un établissement partenaire de l'UBS ou en stage à l'étranger.

Le montant de la bourse est de 400€/mois, selon arrêté ministériel, et est valable pour un séjour de 3 à 9 mois maximum (les demi-mois ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'allocation). Le nombre de bourses de mobilité internationale est attribué chaque année à l'UBS par le Ministère.

LA BOURSE DE MOBILITE DE L'UNIVERSITE BRETAGNE SUD (non cumulable avec les autres bourses)

L'UBS dispose d'une enveloppe budgétaire de 5000 € pour l'année 2024, destinée à soutenir les projets de mobilité des étudiants de l'Université dans le cadre d'un séjour académique ou d'un stage en entreprise à l'étranger.

Le montant mensuel de cette bourse est compris entre 100 € et 400 € selon la destination, la durée du séjour (10 mois maximum) et la situation sociale de l'étudiant (Quotient familial inférieur à 35 000 €).

LES BOURSES ERASMUS+ (non cumulable avec les autres bourses)

- Erasmus+ Études

Elle est versée par l'Union Européenne à l'université via l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation. L'Université Bretagne Sud a la possibilité de créer des statuts allocataires Erasmus+ et non-allocataires Erasmus+, et permet donc de financer 1 étudiant sur 2 : les non-boursiers CROUS par exemple.

- Erasmus+ Stages

L'Université Bretagne-Sud a reçu l'accréditation de l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation pour gérer les financements des étudiants en entreprise en Europe d'une durée de 2 à 12 mois dans le cadre du programme Erasmus+ Stages.

<u>F La priorité sera donnée par le conseil des relations internationales de l'UBS aux</u> séjours de + de 3 mois.

Le montant des bourses Erasmus+ Études ou Stages varie en fonction du pays d'accueil.

➤ Taux applicables pour la convention 2022-1-FR01-KA131-HED-000061748 Le montant mensuel par groupe pays a été déterminé par le conseil des relations internationales de l'UBS du 18 septembre 2023.

	Pays de destination Montant par mois		r mois en €
		Erasmus+ Études	Erasmus+ Stages
Groupe 1			
	Danemark, Finlande, Irlande, Islande,		
Pays participant au programme	Lichtenstein, Luxembourg, Norvège , Suède		
avec un coût de vie élevé	Pays partenaires de la région 14	500 €	+150 €/mois
	All A		
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre,		
Pays participant au programme	Espagne , France, Grèce , Italie , Malte, Pays-Bas, Portugal		
Pays participant au programme avec un coût de vie moyen	Pays partenaires de la région 5	450 €	+150 €/mois
avec an coat de vie moyen	rays partenaires de la region 3	450€	+130 €/111013
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie,		
	Lituanie, République de Macédoine du Nord,	400 €	+150 €/mois
Pays participant au programme	Pologne, Roumanie, République Tchèque,		
avec un coût de vie bas	Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie		

Complément « Inclusion »

Un complément financier forfaitaire « inclusion » de 250 € par mois est attribué aux étudiants allocataires Erasmus+ 2022 « avec moins d'opportunités » c'est-à-dire les plus fragiles, les plus éloignés de la mobilité et ceux qui en ont le plus besoin, répondant à l'un des critères suivants :

- 1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)
- 2. habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR)
- 3. habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville
- 4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7
- 5. appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 €

Forfait « Transport à moindre empreinte carbone »

Les étudiants qui justifient de l'utilisation d'un mode de transport à moindre empreinte carbone (train, vélo, bus, covoiturage), obtiendront un forfait de 50 € et la prise en compte des jours de voyage dans la limite de 4 jours supplémentaires dans le calcul du montant de leur bourse Erasmus+.

LES BOURSES DE LA REGION BRETAGNE: Programme « Jeunes à l'International » (non cumulable avec une autre aide publique: européenne, nationale, régionale, départementale, locale)

Niveau Licence et Master

Au titre de l'année universitaire 2023-2024 la Région Bretagne a attribué à l'UBS 45 bourses pour des séjours d'études ou des stages à l'étranger.

Publics éligibles : étudiants inscrits en formation initiale, à temps complet en Licence, Master ou diplôme d'ingénieur, ainsi que les étudiants en 3ème année de BUT à titre expérimental.

Attention : les étudiants étrangers venant étudier en France ne sont pas éligibles à la bourse JALI s'ils effectuent leur stage dans leur pays d'origine.

Critères d'attribution de la Région Bretagne :

- ✓ Effectuer un séjour de 26 jours à 10 mois
- ✓ Quotient familial inférieur à 25 000 €

<u>La priorité sera donnée par le conseil des relations internationales de l'UBS aux séjours de + de 3 mois.</u>

Montant de la bourse :

- √ 200 € par mois dans la limite de 10 mois
- ✓ bonus de 150 € par mois pour les étudiants boursiers sur critères sociaux
- ✓ bonus de 150 € par mois pour les étudiants en situation de handicap

La bourse « Jeunes à l'International » est versée directement par la Région Bretagne sur le compte de l'étudiant en une seule fois sur validation de l'établissement d'origine. Elle ne sera définitivement acquise qu'après transmission par le bénéficiaire, sur l'Extranet de la Région Bretagne, du bilan d'expérience et de l'attestation d'exécution de la mobilité.

Niveau BUT

Ce programme dépend également du Conseil Régional de Bretagne et concerne les étudiants des filières BTS et BUT 1ère et 2ème année, il permet d'obtenir un financement pour un stage en entreprise à l'étranger.

Les renseignements sont disponibles auprès des responsables des stages des IUT.

Les bourses suivantes sont à solliciter directement par les étudiants :

<u>Ces informations sont données à titre indicatif seulement et n'engagent pas l'Université Bretagne Sud.</u>

LES BOURSES DES COLLECTIVITES LOCALES

Attention selon les collectivités elles sont non cumulables avec les autres bourses.

Chaque collectivité locale a sa propre politique en matière d'aide à la mobilité étudiante. Vous devez donc vous adresser directement auprès des collectivités locales qui vous concernent.

- Mairie: pour plus d'information contactez votre mairie de résidence principale.
- Ville de Vannes : contacter la ville directement
- Ville de Lorient : dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Lorient a mis en place un dispositif « AJT vos projets » qui vise à soutenir les projets et initiatives des jeunes lorientais ayant entre 16 à 29 ans en leur permettant de bénéficier d'aide financière et méthodologique. Renseignements sur https://www.lorient.bzh/ajt/ ou auprès du Service Jeunesse & Relations Internationales au 02 97 02 21 71
 - Conseil Régional (si différent de la Région Bretagne) : https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cr
 - Conseil Départemental : https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cg

<u>Pour le Morbihan</u> il s'agit du programme **CampusTrotter 56**: bourse de mobilité à titre individuel attribuée en fonction des ressources et de la résidence fiscale des parents dans le Morbihan.

Conseil Départemental du Morbihan Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex Tél. : 02 97 54 81 44 - Courriel : education@morbihan.fr

Demande d'aide à renseigner directement en ligne sur le site internet du département https://subventions.morbihan.fr

ISBLUE (Ecole universitaire de recherche ISblue, Interdisciplinary graduate school for the blue planet): https://www.labexmer.eu/fr/formation/bourses-mobilite

Le soutien à la **mobilité internationale sortante** d'ISblue concerne tout étudiant inscrit en formation de Master ou d'école d'ingénieur d'un partenaire d'ISblue : UBO, **UBS**, IMT-Atlantique, ENSTA Bretagne, ENIB, Ecole Navale.

La bourse est accordée sous conditions : projet de mobilité hors de France pour un stage obligatoire dans le cadre de la formation, sujet de stage en lien avec les thèmes de recherche ISblue : ocean and climate regulation, ocean-Earth interactions, sustainable coastal systems, living ocean and ecosystem services, and long-term observing systems for ocean knowledge

• **non cumulable avec d'autres bourses** (Union Européenne, Aides Régionales, ou délivrée par l'établissement où l'étudiant est inscrit) pour la même mobilité.

ANNUAIRE DES PROGRAMMES DE BOURSES

Cet outil répertorie toutes les aides délivrées par les États (français et étrangers), les collectivités territoriales, les entreprises, les fondations et les établissements d'enseignement supérieur. Filtrez votre recherche par nationalité, domaine et niveau d'études pour trouver les aides qui correspondent à votre profil et votre projet.

http://campusbourses.campusfrance.org/fria/bourse/#/catalog

LES BOURSES DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Le Bureau Europe de l'Ouest de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) lance un appel à candidatures afin de soutenir les mobilités de stages professionnels ou académiques des étudiants en Master inscrits dans un établissement membre de l'AUF en Europe de l'Ouest. Ce stage doit se dérouler dans un pays hors Union européenne, en priorité de l'Afrique subsaharienne ou du pourtour méditerranéen. L'organisme d'accueil peut être une ONG, une entreprise, une administration publique, une université ou un centre de recherche.

Pour plus d'information : https://www.auf.org/bureau/bureau-europe-de-l-ouest/actualites-regionales/lancement-de-lappel-soutien-mobilite-de-stages-mas/

BOURSES D'EXCELLENCE FULBRIGHT

La Commission Franco-Américaine (CFA) contribue à développer les liens d'amitié et de coopération entre la France et les États-Unis par l'intermédiaire d'échanges éducatifs. Elle offre des bourses à des étudiants, à des jeunes professionnels et à des chercheurs français et américains.

Pour en savoir plus : http://www.fulbright-france.org/

Ou https://fulbright-france.org/fr/bourses-fulbright-partenaires/programmes/etudiants

BOURSE POUR STAGE PRATIQUE EN ALLEMAGNE L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

L'OFAJ subventionne des stages pratiques qui doivent faire partie intégrante des études et être reconnus au retour.

Ceux-ci doivent s'inscrire, en règle générale, dans le cadre d'un jumelage universitaire et s'adressent aux étudiants de 18 à 30 ans de toutes disciplines, inscrits en licence (maximum Bac+3). Cette bourse est accordée uniquement aux jeunes avec moins d'opportunités.

Les demandes doivent être centralisées par le SAI.

L'OFAJ verse une bourse mensuelle de 300 € au stagiaire dans la limite de 3 mois et prend en charge les frais de voyage sur une base forfaitaire.

L'OFAJ n'a pas vocation à rechercher des stages ou à transmettre des offres de ce type.

Pour plus d'information : http://www.ofaj.org/

Formulaire de demande de bourse disponible à l'URL :

https://www.ofaj.org/ressources.html?category=116

PROGRAMMES DU DAAD

L'Office Allemand d'Echanges Universitaires propose différents financements pour effectuer des séjours d'études et de recherche en Allemagne :

Pour plus d'information : http://paris.daad.de/daad.html ou https://www.daad-france.fr/fr/trouver-un-financement/aide-a-la-candidature/

LES BOURSES DU ROTARY

Le but des Bourses de la Fondation Rotary est de promouvoir l'entente internationale et les relations amicales entre les peuples de pays et zones géographiques différents. Les boursiers sont des étudiants de premier, deuxième ou troisième cycle.

Le Rotary propose plusieurs dispositifs de bourses dont les programmes bourses européennes et bourses professionnelles.

Pour en savoir plus : https://www.rotary.org/fr/our-programs/scholarships

Ces bourses ne sont pas d'un niveau très élevé. Il faudra donc prévoir un budget pour votre voyage et votre séjour hors de France. Les frais de séjour sont plus ou moins élevés selon le pays d'accueil et les facilités qui vous seront proposées.

Il est important d'établir son budget (voir modèle page suivante) avant de se porter candidat à une mobilité internationale afin de s'assurer de la faisabilité de son projet.

Budget prévisionnel type

Dépenses	Recettes
Voyage	Bourse sur critères sociaux (CROUS)
Transport sur place	Fonds personnels
Logement	Prêt bancaire
Frais d'assurance : - santé - rapatriement - vaccins	Bourse d'une collectivité locale (mairie, département, région)
Frais de visa	Bourse d'un autre organisme
	Gratification de stage
Total	Total





Demande de bourse de stage en milieu professionnel à l'étranger

A envoyer au S.A.I. pour le 10 janvier 2024 dernier délai

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU TRANSMISE HORS DÉLAI NE SERA PAS ETUDIÉE.

Veuillez noter que :

Cette demande est valable pour l'ensemble des bourses de mobilité internationale gérées par le SAI. Les décisions d'attribution de bourses sont prises par le Conseil des relations internationales de l'UBS. Le bénéficiaire ne choisira pas directement sa bourse mais devra accepter l'offre faite par le Conseil des RI.

Selon les programmes la durée minimale d'éligibilité pour un financement est de 26 jours (JALI) ou 2 mois (autres dispositifs financiers).

Les stages facultatifs ne sont pas éligibles aux bourses de mobilité internationale.

Le dépôt d'une demande de bourse n'engage pas l'Université Bretagne Sud à accorder un financement au candidat.

Rappel: Le SAI ne gère que les programmes de bourses Erasmus+, JALI de la Région Bretagne, et AMI réservées aux étudiants boursiers, *il est donc vivement conseillé d'adresser directement une demande d'aide financière aux organismes suivants :*

⊃ Conseil Régional s'il est différent de la Bretagne, Conseil Départemental du lieu de résidence principale des parents, Communauté d'agglomération, Ville.

Attention certains financements ne sont pas cumulables.

Le programme JALI-IUT est géré directement par les IUT de Lorient et de Vannes.

Budget prévisionnel total (ne pas inclure les frais de nourriture)

Dépenses	Recettes
Voyage	Bourse sur critères sociaux (CROUS)
Transport sur place	Fonds personnels
Logement	Prêt bancaire
Frais d'assurance : - santé - rapatriement - vaccins	Bourse d'une collectivité locale (mairie, département, région)
Frais de visa	Bourse d'un autre organisme
	Gratification de stage
Total	Total

Pièces à joindre :

 Copie de la convention de stage (le stage doit être <u>obligatoire</u> dans le cadre de la formation),

<u>IMPORTANT</u>: vous pouvez déposer une demande de bourse même si vous n'avez pas encore trouvé de stage

Dans tous les cas :

- Pour les boursiers sur critères sociaux : copie de la notification <u>définitive</u> de bourse CROUS 2023-2024,
- Pour les non boursiers sur critères sociaux : copie complète de l'avis d'imposition de l'année 2023 sur les revenus 2022 de vos parents (indiquant le revenu fiscal de référence et le nombre de parts),
- Certificat de scolarité UBS 2023-2024,
- > Lettre de demande d'aide financière.
- > Budget prévisionnel (cf. modèle).

Date et signature de l'étudiant :	Avis de votre responsable de stage à l'UBS (<u>obligatoire</u>) :
	Nom, Prénom : Date et signature :
	3

Dossier à envoyer au S.A.I. par courrier postal pour le 10 janvier 2024 dernier délai :

Université Bretagne Sud - Service des Affaires Internationales 4 rue Jean Zay - CS 7030 - 56321 LORIENT Cedex

Les demandes de bourse déposées au SAI après le 10 janvier 2024, et au plus tard le 12 avril 2024, seront étudiées à partir du mois de mai 2024, pour attribution de reliquats de bourses éventuels.

Les demandes reçues après le 12 avril 2024 ne seront pas traitées.